Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

Commission de suivi de site
autour des dépôts pétroliers
exploités par les sociétés Raffinerie du Midi et Trapil à Coignières

Réunion du vendredi 28 novembre 20414
Sous la présidence de Abdel-Kader GUERZA – Sous-Préfet de Rambouillet -

Les présentations faites en séance sont consultables sur le site internet de la DRIEE IDF :
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-raffinerie-du-midi-trapil-a2115.html

Assistaient à la réunion :

Au titre du collège « services et établissements publics de l'Etat »

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
Henri KALTEMBACHER – Chef de l'Unité Territoriale 78 – DRIEE
Marielle MUGUERRA - Inspecteur de l'environnement (installations classées) (UT 78 DRIEE)
Romain VEILLOT – Inspecteur de l'environnement (installations classées) (DRIEE-Service Prévention des Risques et Nuisances)

Service Départemental d'Incendie et de Secours
Capitaine RENZO– prévention industrielle

Au titre du collège « collectivités territoriales »
Jean-Pierre SEVESTRE – Adjoint au Maire de Coignières
Bernard ALISSE – Adjoint au Maire de Levis Saint Nom

Au titre du collège « associations de riverains de l'installation classée »
Pascal LE HUAULT – Association Vivre à Saint Rémy l'Honoré
Marc MONTARDIER – Association Coignières pour Tous
Jean-Marc RABIANT – Association DELTA

Au titre du collège « exploitants »
Philippe PEGOUET – Chef d'Etablissement du site de Coignières– Raffinerie du Midi
Elodie QUENNEVILLE – Membre du service QHSE – Raffinerie du Midi
Laurent BUDAIN – Chef de Région - TRAPIL
Alain MATEOS – Chef Division Opération – TRAPIL

Au titre du collège « salariés »
Jessica VERLHAC – Déléguée du comité d'entreprise – Raffinerie du Midi

Autres personnes présentes
Auguste LYCUONG – Asset Manager – Sophia GE
Marie-Ange FAGUERET – BACT - Sous-Préfecture de Rambouillet

Excusés :
Monique Revelli – Agence Régionale de Santé

Monsieur Sevestre accueille les participants pour cette première commission de site autour des dépôts pétroliers de Coignières.

Monsieur le Sous-Préfet remercie d'une part M. Sevestre d'avoir accepté l'organisation de cette réunion en mairie de Coignières et d'autre part les personnes qui ont préparé la commission de suivi de site (CSS) qui se substitue au comité local d'information et de concertation (CLIC).
Il rappelle que la CSS, créée par arrêté préfectoral du 12 novembre dernier, réunit 5 collèges nommés pour 5 ans et aura pour objet d'organiser des rencontres pour présenter les actions liées aux étapes structurantes, notamment l'élaboration du PPRT, et le suivi régulier du site.
Cette réunion a pour objectif d'installer la commission de suivi de site avec la désignation d'un représentant de chaque collège au sein du bureau et d'adopter le règlement intérieur.
Les sociétés Raffinerie du Midi et Trapil présenteront leur bilan d'activité et les différentes actions engagées, puis les inspecteurs des installations classées feront un état des constats réalisés lors des inspections menées sur les sites. Et pour conclure la réunion, un point d'étape sur le projet PPRT sera présenté.
M. le Sous-Préfet précise qu'une association l'a sollicité pour intégrer le collège des riverains de la CSS.
M. Kaltembacher souligne que les textes prônent l'égalité des 5 collèges, et en conséquence le nombre de voixpar personne se trouve réduit plus le nombre de membres est important dans un collège.

M. le Sous-Préfet propose de passer à l'installation de la commission.

Mme Muguerra précise que :

- le projet de règlement a été adressé à chaque membre avec la convocation
- les textes prévoient une présidence assurée par M. le Sous-Préfet sauf avis contraire des membres
- pour constituer le bureau, chaque collège doit désigner un membre.

Le bureau doit se réunir au moins une fois par an, si des questions devaient être posées, les échanges pourront se faire par mail et pas obligatoirement par l'organisation d'une réunion formelle.

Composition du bureau :

Collège « services et établissements publics de l'Etat » : le Sous-Préfet de Rambouillet qui préside le bureau, assisté de la DRIEE
Collège « collectivités territoriales » : Jean-Pierre SEVESTRE – Mairie de Coignières
Collège « des associations de riverains de l'installation classée » :
Jean-Marc RABIANT – Association Delta
Collège des exploitants : Elodie QUENNEVILLE – Raffinerie du Midi.

Les représentants des riverains et des exploitants préciseront ultérieurement s'ils souhaitent disposer de suppléants.

Le règlement intérieur, tel qu'il est présenté, est approuvé par l'ensemble des membres.

M. Rabiant souhaite avoir une précision quant à la tenue des réunions ; si un incident survient après la réunion annuelle, est-il possible de réunir à nouveau le bureau ? Mme Muguerra répond que l'article 5 du règlement prévoit qu'une réunion peut être organisée à l'initiative d'au moins 3 membres du bureau. M. Kaltembacher ajoute que les échanges doivent se faire simplement et doivent être efficaces. Les services de la DRIEE se tiennent à la disposition des membres du bureau pour évoquer tout problème et engager le traitement.
M. Le Sous-Préfet précise que le bureau doit travailler dans un esprit de partenariat.

M. Pegouet présente le bilan du système de gestion de la sécurité de Raffinerie du Midi pour l'année 2013 (disponible sur le site internet de la DRIEE)

- activités du dépôt
- les changements survenus en 2013
  - mise en conformité de la cuvette 2
  - remplacement du toit flottant externe du bac 15 par un toit fixe
  - mise en place d'écran flottant interne dans les bacs 25 et 26
  - création d'un poste de chargement camion en source à la place d'un poste dôme
  - travaux engagés pour la prévention des risques et des émissions (dont le remplacement des charbons actifs de l'URV)

M. Le Huault souhaite connaître la fréquence du remplacement des charbons actifs. M. Pégouet répond qu'ils sont contrôlés 3 fois par an par le prestataire de service et sont changés si nécessaire. Il s'agissait du premier changement depuis l'installation de cet équipement en 2002, suite au constat d'une perte d'efficacité via les mesures en continu réalisées en sortie de cet équipement.

- les actions de formation

M. Le Huault demande des précisions sur l'exercice sur feux réels au GESIP. M. Pegouet répond qu'il s'agit d'une formation théorique et pratique sur feu d'hydrocarbures liquides sur des installations de pompage, sur des postes de chargement, sur des feux de cuvettes et de réservoirs

- l'évaluation de l'identification des risques d'accidents majeurs

- les contrôles et vérifications (sur 127 visite de sécurités organisées : 42 contrôles d'entreprises extérieures et 85 contrôle sur le comportement des chauffeurs au poste de chargement)

M. Le Huault demande si tous les chauffeurs sont aptes pour entrer sur le site ? M. Pegouet répond qu'il s'agit d'une obligation ; un protocole de sécurité est établi pour tous les transporteurs et chaque chauffeur bénéficie d'une formation individuelle avec un support et un accompagnement au poste de chargement.

- les différents exercices (12 par an minimum)

M. Le Huault souhaite connaître comment se décomposent les exercices et le nombre de personnes présentes sur le site. M. Pegouet répond qu'il dispose de différents scénarios pour tester l'intégralité des équipements et des équipes. Le personnel présent sur le site est au nombre de 6 personnes de 4h à 18 h (période de chargement du produit) et de 18 h à 4 h le dépôt est fermé et un gardien en assure la surveillance, avec une astreinte assurée par le personnel d'exploitation du dépôt, mobilisable à tout moment.
M. Le Huault demande si des intrusions sont à déplorer. M. Pégouet répond qu'une intrusion a été constatée en 2009, depuis, des consignes ont été passées et des caméras installées.

- 13 exercices type POI auxquels le SDIS participe régulièrement (également pour former ses cadres).
- retour sur les événements (défaillance d'équipement, etc)
- programme de réduction des risques : investissements liés à la sécurité engagés en 2014

M. Matéos présente le bilan 2013 et 1er semestre 2014 de Trapil :
(disponible sur le site internet de la DRIEE)

- Rappel historique

Depuis le rachat du dépôt par Trapil le site a évolué. Depuis 2008 le site ne stocke que du gasoil à hauteur de 43 000m3, et avait conservé l'autorisation de stocker de l'essence dans un bac. L'autorisation d'utilisation du bac d'essence (n°6) est abandonnée en juin 2013 et le volume stocké de gasoil passe à 29 570 m^3 par arrêt complet d'un bac (n°11), ainsi le dépôt n'est plus classé SEVESO seuil haut.

M. Rabiant souhaite savoir si le bac d'essence ou le bac 11 pourrait être remis en service. M. Matéos répond qu'il n'est plus possible de l'utiliser. M. Kaltembacher ajoute qu'effectivement le bac 11 est toujours présent sur le site mais la tuyauterie a été supprimée. Et si Trapil souhaitait, dans une logique industrielle, utiliser à nouveau ce bac ou un bac d'essence, la société devrait faire une demande d'autorisation d'expoiter, une enquête publique serait organisée et la demande passerait sous le coup d'une servitude d'utilité publique.

M. Alisse demande si la diminution des volumes stockés entraîne une diminution des aléas ? Cette information est importante, notamment pour le futur tracé de l'A12 et dans ce contexte il serait pertinent de disposer d'un document mis à jour.

M. Kaltembacher répond qu'il s'agit du dernier point à l'ordre du jour, avec un retour sur le PPRT et sur les études de dangers. Les périmètres de danger générés par les deux dépôts sont à peu près définis, les derniers compléments d'étude de danger RM ont été fournis récemment et la DRIEE sera en mesure de présenter début 2015 les cartes d'aléas à jour à l'occasion d'une réunion des POA. Il précise également, que l'approbation du PPRT devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2015 avec des interruptions dues aux élections et donc aux périodes de réserve.

- actions réalisées pour la prévention des risques
  - formation (personnel et entreprises extérieures)
  - identification des dangers, évaluation des risques
  - maîtrise des procédés et exploitation

M. Kaltembacher précise que Trapil est sous surveillance au titre des ICPE et au titre des canalisations de transport de matières dangereuses et que les 2 réglementations s'appliquent.

M. le Sous-Préfet souhaite connaître la méthode utilisée par l'exploitant et la DRIEE pour réaliser les contrôles sur les pipelines. M. Kaltembacher explique qu'un tampon instrumenté (robot) part d'un point du pipeline, est récupéré à Coignières et les données sont analysées. Un contrôle décennal est également effectué par mise en pression des tuyaux pour anticiper les potentielles fuites.

- principaux investissements
- présentation des travaux et contrôles
- compte-rendu des incidents et accidents
- aucun accident et aucun incident de niveau A du 1er janvier 2013 au 30 juin 2014
- compte-rendu des exercices d'alerte
  - au moins une fois par mois pour le personnel et pour le gardien

M. Matéos précise que l'ensemble des installations ont obtenu le niveau de reconnaissance 4 selon le système de management de la sécurité ISRS 7.

M. Alisse demande que les communes soient informées si un incident survient sur la canalisation afin de faire le lien avec le Plan Communal de Sauvegarde et souhaiteraient être tenu informé des éventuelles interventions. M. Kaltembacher précise que les communes traversées par des canalisations de matières dangereuses vont faire l'objet d'une servitude d'utilité publique (bande de 5 m de part et d'autre des canalisations) et auront ainsi connaissance des canalisations qui sont présents. Si des travaux sont constatés, il est demandé aux communes de contacter la DRIEE pour savoir si l'intervention est connue (via le guichet unique de DICT- déclaration d'intention de commencement de travaux), si tel n'est pas le cas, la DRIEE se rend sur place pour effectuer une visite. M.Mateos précise qu'une intervention sur la canalisation n'est pas synonyme de fuite (contrôle, maintenance...) et que dans le cas d'une fuite, même modérée, une déclaration d'incident serait faite à la commune et à la DRIEE.

- Audits et inspections réglementaires
- inspections SEVESO (par l'inspection des installations classées).

M. le Sous-Préfet demande à M. Sevestre si la population exprime des interrogations sur l'activité des dépôts et la sécurité ? M. Sevestre répond par la négative mais précise qu'en revanche l'évolution du PPRT amène des questions.

M. Rabiant évoque la problématique du carrefour des Fontaines, avec 300 passages de camions par jour qui encombrent cette zone qui comporte de nombreux commerces. Les camions qui représentent un danger, font-ils l'objet de contrôles ? Il note également une augmentation du trafic des camions qui transitent chez RM, puisqu'en 2012, 130 camions étaient comptabilisés et 150 en 2013.

M. Kaltembacher précise que les camions subissent 2 contrôles, au titre du code de la route et au titre des matières dangereuses. Les camions sont contrôlés au dépôt, et tout camion accepté au chargement doit être en état de circuler.

M. le Sous-préfet propose de lister les problématiques à gérer, et inviter à une prochaine réunion de la CSS, en tant que spécialistes, la DIRIF (direction des routes) et le Conseil Général.

Concernant l'augmentation du trafic, M. Pegouet informe qu'un autre dépôt pétrolier, situé à Nanterre a été définitivement fermé, ce qui provoque une augmentation de l'activité dans les autres dépôts de l'ouest parisien.

Mme Muguerra et M. Veillot présentent le bilan et les perspectives pour Raffinerie du midi et Trapil

- les différentes inspections de 2013 et 2014

Ainsi que les faits marquants du PPRT depuis le 8 juillet 2013.
A la question de M. le Sous-Préfet sur la stratégie d'inspection de la DRIEE, M.Kaltembacher indique que des objectifs pluri-annuels sont définis, tant au plan qualitatif que quantitatif, au niveau national par le ministère en charge de l'environnement, et déclinés et précisés au niveau régional.

M. Rabiant, qui était représentant du CLIC au sein des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT (car le collège des riverains est le seul qui ne soit pas représenté au sein des POA), accepte de conserver le rôle de représentant de la CSS au sein des POA, rôle qui ne fait l'objet d'aucune objection de la part des autres représentants des riverains.

M. le Sous-Préfet souhaite savoir, comme demandé précédemment par M.Alisse, si la commune de Levis Saint Nom sera toujours impactée par le périmètre du PPRT. M. Kaltembacher souhaite attendre d'avoir des éléments fermes pour les présenter aux membres. Il ajoute que le calendrier prévisionnel est serré mais réaliste malgré les échéances électorales de l'année 2015.

M. Lycuong demande si les conséquences du nouveau périmètre du PPRT seront favorables pour ses bâtiments. M. Kaltembacher ne se prononce pas, des éléments seront communiqués sur ce sujet dans le courant du 1er semestre 2015.

M. Sevestre demande que le calendrier soit respecté et souhaite que la date du 19 décembre 2015 soit la date extrême pour faire aboutir le PPRT. Il remercie les participants et les services de la DRIEE qui ont préparé cette réunion.